



DELIBERATION

Objet : Constitution de groupes de travail et désignation de leurs membres

Le 20 avril 2026, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs François DRIOL, Pascale DUMAZET, Pierre-Julien MARRET, Céline MONTAGNON, Marc MONTEUX, Marie-Claire GRANGE, Hélène FABRE, Carl INCORVAIA, Nicole BRUEL, Bernadette PONSON, Muriel SPADA, Louis BELLE, Noélia SEGUIN, Isabelle BOIS, Stéphane FAVEYRIAL, Emmanuel ROBERT, Cyrille CHAPOT, Maryline PIOT, Fabien CHAPARD, Cheryl-Anne GAUTHIER, Marie MONTET, Niyazi KARA, Morgane DELORME, Taner KAYNAR, Marcel JACOB, Eric LAGER, Elena BALLANDRAS, Véronique BLOMME, Pascal CAMPEGGIA.

Procurations : Monsieur Eric VOCANSON à Madame Hélène FABRE, Madame Chloé PETIT à Monsieur Marcel JACOB, Monsieur Ludovic CEYTE à Monsieur Pascal CAMPEGGIA.

Absent : Monsieur Ludovic MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur Pierre-Julien MARRET.

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2143-2, le Conseil Municipal peut librement décider de la création d'instances composées d'élus municipaux et le cas échéant ouvertes à des personnalités extérieures, afin de préparer les décisions de l'organe délibérant, favoriser le dialogue et la concertation sur les projets municipaux. Les groupes de travail n'ont aucun pouvoir de décision. Ils examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent de simples avis ou formulent des propositions.

Dans ce cadre, il propose de créer des groupes de travail municipaux permettant de couvrir les différents domaines et politiques publiques traitées par la commune. Ces instances seraient constituées de manière permettre une représentation des différentes sensibilités composant le Conseil Municipal et respectueuse des équilibres issus du scrutin du 15 mars 2026.

Il explique que, les membres permanents issus du Conseil, seront répartis de la façon suivante :

- 4 élus issus du groupe « Pour un envol durable »,
- 1 élu issu du groupe « Des racines et de l'audace »,
- 1 élu issu du groupe « Agir ensemble Andrézieux-Bouthéon ».

Le Maire est Président de droit.

Monsieur le Maire ajoute que les groupes peuvent associer à leurs travaux et entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal. De même, des représentants de l'administration municipale peuvent être associés à ces réunions.

Il précise que la désignation des membres des commissions et groupes de travail est effectuée au scrutin secret. Néanmoins, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Monsieur le Maire indique que chaque composante de l'Assemblée a été sollicitée et a communiqué le 17 avril dernier au secrétariat général, les candidatures qui seront proposées au vote.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CREE** les 11 groupes de travail suivants :
 - Jeunesse, Education et Citoyenneté
 - Solidarités et Cohésion sociale, Générations seniors et Egalité femme-homme, Emploi et insertion
 - Attractivité, Animations, Evènementiel
 - Finances et Personnel
 - Qualité de vie et lien social
 - Culture, Patrimoine, Tourisme et Jumelages
 - Sport et Loisirs
 - Urbanisme,
 - Commerce, Artisanat et Entrepreneuriat
 - Cadre de vie et Déplacements, Patrimoine Immobilier, Travaux et Aménagements
 - Développement durable et écocitoyenneté
- **FIXE** leur composition à 6 membres permanents telle que définie précédemment,
- **DECIDE** à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin à bulletin secret pour l'élection des membres,
- **DESIGNE** les membres permanents pour chacun des groupes de travail, à l'unanimité comme suit :

Jeunesse, Education et Citoyenneté	Solidarités et Cohésion sociale, Généralités seniors et Egalité femme-homme, Emploi et insertion
- Céline MONTAGNON - Cyrille CHAPOT - Maryline PIOT - Morgane DELORME - Elena BALLANDRAS - Ludovic CEYTE	- Marie-Claire GRANGE - Marie MONTET - Maryline PIOT - Niyazi KARA - Chloé PETIT - Véronique BLOMME
Attractivité, Animations, Evènementiel	Finances et Personnel
- Eric VOCANSON - Bernadette PONSON - Fabien CHAPARD - Taner KAYNAR - Marcel JACOB - Ludovic CEYTE	- Pascale DUMAZET - Emmanuel ROBERT - Cheryl-Anne GAUTHIER - Marc MONTEUX - Eric LAGER - Ludovic CEYTE
Qualité de vie et lien social	Culture, Patrimoine, Tourisme et Jumelages
- Nicole BRUEL - Noélia SEGUIN - Bernadette PONSON - Marie MONTET - Chloé PETIT - Véronique BLOMME	- Hélène FABRE - Muriel SPADA - Cyrille CHAPOT - Isabelle BOIS - Elena BALLANDRAS - Ludovic CEYTE
Sport et Loisirs	Urbanisme
- Pierre-Julien MARRET - Cyrille CHAPOT - Niyazi KARA - Ludovic MAGALHAES - Marcel JACOB - Pascal CAMPEGGIA	- Marc MONTEUX - Cheryl-Anne GAUTHIER - Louis BELLE - Emmanuel ROBERT - Eric LAGER - Pascal CAMPEGGIA
Commerce, Artisanat et Entrepreneuriat	Cadre de vie et Déplacements, Patrimoine Immobilier, Travaux et Aménagements
- Carl INCORVAIA - Stéphane FAVEYRIAL - Bernadette PONSON - Taner KAYNAR - Marcel JACOB - Véronique BLOMME	- Louis BELLE - Pierre-Julien MARRET - Pascale DUMAZET - Marc MONTEUX - Eric LAGER - Pascal CAMPEGGIA
Développement Durable - Ecocitoyenneté	
- Marie MONTET - Louis BELLE - Pierre-Julien MARRET - Isabelle BOIS - Elena BALLANDRAS - Véronique BLOMME	

**Le Maire,
François DRIOL**



**Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET**

